

En application le 1^{er} août 2023

Addenda à la garantie des produits Fenplast Îles de la Madeleine

En complément à la garantie actuelle de Fenplast, prenez note des exclusions ou amendements suivants spécifiquement aux produits vendus ou installés aux Îles de la Madeleine :

- Aucune garantie n'est accordée sur les portes d'entrée.
- Aucune garantie n'est accordée sur les fenêtres coulissantes ou à guillotines.
- Afin d'avoir droit à la garantie propre aux unités scellée. Celles-ci doivent avoir été commandée avec l'option « Scellée au périmètre ».
- Aucune garantie ne sera accordée sur les quincailleries des portes coulissantes ou des fenêtres à battant / auvent.
- Aucun technicien de service de Fenplast ou aucun crédit de main d'œuvre ne sera accordé.

Effective August 1st, 2023

Fenplast Product Warranty Addendum Îles de la Madeleine

In addition to Fenplast's current warranty, take note of the following exclusions or amendments specifically to products sold or installed in Îles de la Madeleine:

- No warranty is granted on entrance doors.
- No warranty is given on sliding or sash windows.
- To be entitled to the warranty specific to sealed units. These must have been ordered with the "Perimeter Sealed" option.
- No warranty will be granted on hardware for sliding doors or casement/awning windows.
- No Fenplast service technicians or labor credits will be given.